

	DECISION D'ATTRIBUTION/INFRACTUOSITE	Enregistrement Référence : DAMP-EN-P07-09 Version /Date Crédation: 1.0/ Décembre 2021 Page 1 sur 1
---	---	--

DECISION N° 1589 /24/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/HM DU 01 DEC 2024
DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/24/AONO-AC/SDCC/CIPM DU 29/08/2024 POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE 600 000 SACS PP POUR FARINE 21 A LA SODECOTON

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu** L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** Les Statuts de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de Certaine attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°07/24/AONO-AC/SDCC/CIPM du 29/08/2024 pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de 600 000 sacs PP pour farine 21 à la SODECOTON;

Considérant La Lettre N°108/24/SDCC/CIPM du 10 octobre 2024 du Président de la CIPM de la SODECOTON ;

Considérant La Lettre N°10416/24/DG/DAG/S-DAMP du 30 octobre 2024 du Directeur Général de la SODECOTON sollicitant l'avis conforme du Président du Conseil d'Administration de la SODECOTON;

Considérant La Lettre N°083/24/PCA/AEJ/NES du 21 novembre 2024 du Président du Conseil d'Administration de la SODECOTON;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, l'Appel d'Offres susmentionné pour offres reçues non conformes au dossier de consultation.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P CIPM
- Affichage
- Archives



Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification





**COMMUNIQUÉ
D'ATTRIBUTION/INFRUCTUOSITÉ**

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-19

Version /Date Crédation: 1.0 / Juin 2022

Page 1 sur 1

**COMMUNIQUE N° 11590/24/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/HM DU 01 DEC 2024
PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/24/AONO-AC/SDCC/CIPM DU 29/08/2024 POUR
LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA
FOURNITURE DE 600 000 SACS PP POUR FARINE 21 A LA SODECOTON**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Par Décision N° _____/24/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/HM du _____ l'Appel d'Offres National Ouvert N°07/24/AONO-AC/SDCC/CIPM du 29/08/2024 est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, pour offres reçues non conformes au dossier de consultation.

Lot	SOUMISSIONNAIRES	MOTIFS
Unique	GLOBAL SERVICE CHALLENGE BP : 5688 Douala	Eliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif aux caractéristiques techniques (non-conformité de certaines spécifications techniques)
	GROUPEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES BP : 6710 Yaoundé	Eliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatifs aux pièces administratives (attestation pour soumission CNPS non régularisée) et aux échantillons (absence des échantillons) ;
	LE PLOMBIER BTP SARL BP : 12412 Yaoundé	Eliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif aux caractéristiques techniques (non-conformité de certaines spécifications techniques) et au chiffre d'affaires moyen (insuffisant)
	ETS TORI BP : BP : 13109 Douala	Eliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif aux caractéristiques techniques (non-conformité de certaines spécifications techniques) ;
	PACK INDUSTRY BP : 12342 Douala	Eliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif aux caractéristiques techniques (non-conformité de certaines spécifications techniques) et au chiffre d'affaires moyen (bilans non certifiés par un expert-comptable).

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC



Le Directeur Général,



MONSIEUR DOUNG

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification